

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

LE PROJET DE LOI POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES
PROTÈGE LES VICTIMES ET PRÉVIENT LA RÉCIDIVE

**L'ÉVICTION DU
CONJOINT VIOLENT
DU DOMICILE
DEVIENT LA RÈGLE**



**DES STAGES DE
RESPONSABILISATION,
PEINES COMPLÉMENTAIRES
OU ALTERNATIVES
SPÉCIFIQUEMENT
DESTINÉS AUX HOMMES VIOLENTS
POUR PRÉVENIR LA RÉCIDIVE**



**LE TÉLÉPHONE PORTABLE GRAND DANGER GÉNÉRALISÉ
POUR PROTÉGER LES FEMMES EN GRAND DANGER
VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES OU DE VIOLS**



**L'ORDONNANCE DE PROTECTION RENFORCÉE:
UNE PROTECTION DES FEMMES, MÊME SANS DÉPÔT
DE PLAINE, QUI INTERVIENT PLUS VITE, DURE PLUS
LONGTEMPS ET COUVRE MIEUX LEURS ENFANTS**



**LA MÉDIATION
PÉNALE STRICTEMENT
LIMITÉE DANS LES
CAS DE VIOLENCES
CONJUGALES**



**L'AUTORITÉ PARENTALE
DE L'AUTEUR DE CRIME
SUR L'AUTRE PARENT
SYSTÉMATIQUEMENT
MISE EN QUESTION
PAR LA JUSTICE**



**LA PLATEFORME
D'ÉCOUTE ET
D'ORIENTATION
DES FEMMES VICTIMES
DE VIOLENCES
PÉRENNISÉE DANS LA LOI**



**LES CENTRES
D'HÉBERGEMENT
D'URGENCE DÉSORMAIS
EN MESURE DE
GARANTIR LA
CONFIDENTIALITÉ TOTALE
DE LEURS RÉSIDENTES SOUS
ORDONNANCE DE PROTECTION**



**RENFORCEMENT DE LA LUTTE
CONTRE LE HARCÈLEMENT
PSYCHOLOGIQUE, Y COMPRIS
LE CYBER HARCÈLEMENT**

**PROCÉDURE DE DÉPAYSEMENT
POUR JUGER DES CAS DE
HARCÈLEMENT SEXUEL
À L'UNIVERSITÉ**

**GRATUITÉ DE LA
DÉLIVRANCE
ET DU RENOUVELLEMENT
DE TITRES DE SÉJOUR
POUR LES FEMMES
ÉTRANGÈRES VICTIMES DE VIOLENCES**



**LUTTE CONTRE
LES MARIAGES FORCÉS :
L'INTENTION MATRIMONIALE
DEVIENT COMPOSANTE DU
CONSENTEMENT AU MARIAGE**

**OBLIGATION FAITE
AUX TV ET AUX RADIOS
SOUS LE CONTRÔLE
DU CSA
DE PROMOUVOIR
LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES
FAITES AUX FEMMES**



**LES HÉBERGEURS
INTERNET TENUS
DE FACILITER
LE SIGNALEMENT
DES APPELS À LA
VIOLENCE CONTRE LES FEMMES
POUR MIEUX LES COMBATTRE**



**DES MODULES SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET
INTRAFAMILIALES INTÉGRÉS AUX FORMATIONS INITIALE ET CONTINUE
DES PROFESSIONNELS SOCIAUX, DE SANTÉ, DE JUSTICE, DE POLICE...**